

## RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX DU SEMINAIRE DE FORMATION SYNDICALE ATELIER SUR LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE).

### INTRODUCTION

Dans le cadre des Conférences Internationales qu'elle organise à l'intention de ses organisations affiliées, la Confédération Syndicale Internationale "CSI" en sigle a organisé à Kinshasa Capitale de la République Démocratique du Congo que sont la CSC, l'UNTC et la CDT les 10 et 11 septembre 2008 au Centre d'Accueil Protestant de la Commune de la Gombe, un séminaire atelier sur le thème : " **Renforcer les dimensions sociales et de développement des Accords de partenariat économique**" et dont l'objectif était le renforcement des capacités des organisations syndicales pour une meilleure implication dans les processus des APE.

Les travaux ont commencé par une étape prélude de la cérémonie d'ouverture. Sous la modération du camarade Martin LOFETE Vice-président à la CSC, deux mots de circonstance ont été prononcés. Le premier à prendre la parole Madame Isabelle Hoferlin a présenté à l'assistance les compliments et les salutations du Secrétaire Général Guy Ryder et de l'ensemble de hauts cadres de la Confédération Syndicale Internationale et a ensuite précisé le contexte de ce séminaire destiné à l'intention des membres de ses organisations affiliées. En effet, elle a indiqué que la question des APE de brûlante actualité qui partage et divise mérite une sollicitude en raison de ses enjeux et dangers sur les questions sociales et la création d'emplois. Elle a enfin invité les participants à prendre une part active aux travaux.

Le Président de l'Intersyndicale, le camarade Symphorien DUNIA a, dans son mot de circonstance en souhaitant un agréable et amical séjour à la camarade Isabelle, et remercier les responsables de la CSI pour l'initiative, tenu à fixer succinctement l'attention des participants sur l'intérêt porté aujourd'hui sur les APE largement controversés.

Il a donc tenu à préciser que nonobstant son but pratique gravitant autour de la stimulation pour l'intégration progressive dans l'économie mondiale, contribuer au développement durable et éradiquer la pauvreté, il s'est interrogé toutefois sur ses préalables et surtout les capacités des partenaires qui laissent en tout cas un déséquilibre patent à cause de l'absence de la dimension sociale et des conditionnalités économiques qui l'entourent. Dès lors, il a relevé la nécessité de la tenue de ce séminaire pour une analyse holistique des contours de la question en vue de sa requalification. Sur ce, il a déclaré ouverts les travaux.

## Déroulements des travaux

Pour la 1<sup>ère</sup> journée de **mercredi 10/09/2008**, le programme affichait trois exposés au total présentés par l'intervenant principal à savoir Isabelle Hoferlin.

Au premier exposé intitulé “ **Aperçu général sur les APE**” elle a donné un aperçu général sur l'historique, les modalités d'opération ainsi que les ancrages empiriques.

L'oratrice a en résumé au plan historique indiqué que des péripéties entourant la signature des APE en 2002 se sont basées sur l'accord de COTONOU signé auparavant en 2000.

Il est apparu clair pour l'oratrice d'indiquer que l'ouverture des négociations de ces accords en 2002 devait s'étendre sur cinq ans pour leur signature prévue d'abord au 31 décembre 2007.

Fort de leurs enjeux et contours à caution en raison de la non prise en compte de la dimension sociale, des résistances sont observées à ce jour et leur signature s'est révélé hypothétique couronnée surtout par des divergences de vue décidément prononcées.

Ce qui a conduit précisera –t-elle par ailleurs au menu alternatif des APE intérimaires qui une fois de plus requièrent circonspection et précaution avant leur signature en raison toujours de la non allusion à la dimension sociale ainsi que de l'emploi pour une heureuse matérialité.

Par rapport aux principaux travaux du mouvement syndical sur les APE, l'oratrice a présenté les principales publications syndicales concernant les APE ainsi que les articulations du carnet syndical de route (Extrait du guide syndical sur les APE de 2006).

Au regard de l'état des négociations sur les APE, l'oratrice a identifié au moyen d'un tableau synoptique les différents blocs catégorisant la position des Pays n'ayant pas signé carrément ses accords.

L'oratrice a enfin épinglé les principaux problèmes concernant les accords intérimaires. A ceci, elle a relevé quatre pistes ci-après :

- Les pays ACP ont paraphé sous pression les accords intérimaires afin de maintenir leur accès aux marchés de l'UE ;
- Les APE sapent l'intégration régionale ;
- L'incertitude plane quant aux perspectives de développement des APE ;

- Enfin l'incertitude concernant la disponibilité et la prévisibilité des fonds de l'UE.

Après cette intervention, le Modérateur a présenté le rapport pays sur les APE. Dans ce rapport, il a précisé les méandres ainsi que les péripéties des discussions qu'engagent les partenaires à savoir le gouvernement et la société civile dans différents cadres de réflexion pour en évaluer les tenants et les aboutissants.

Après la pause, sous la modération du camarade Joseph KALALA Secrétaire Général à la CDT, le deuxième module du jour abordé et présenté était axé sur "**les aspects commerciaux**". Cet exposé dont le revers de médaille permet avant tout de cerner les processus des APE comme d'abord des mécanismes commerciaux, s'est articulé autour des points ci-après :

- Le commerce des marchandises ;
- Le commerce des services ;
- Les clauses particulières ;
- Les questions de Singapour ;
- La protection de la propriété intellectuelle ;
- Les mécanismes de défense commerciale ;
- Les règlements des différends.

Par rapport au commerce des marchandises, elle a dégagé les différents produits alimentaires de chevet qui remplissent les enjeux. Ici, pour l'oratrice l'UE casse toute barrière et même les droits de douanes sauf pour le riz et le sucre avec un moratoire allant de 2009 à 2010. Elle a évoqué l'offre de l'UE sur la libéralisation à 90 % qui est une mauvaise chose car trop excessif. Aussi, elle a parlé de l'harmonisation des exceptions.

Au deuxième point ayant trait au commerce et service, l'oratrice a estimé que ceci n'est pas requis en vertu des règles de l'OMC sur le libre échange. Dans le même créneau d'idée, elle a épinglé les approches négatives et positives à cet effet.

Abordant le troisième point sur les clauses particulières, elle en a répertorié au total quatre :

- Les clauses de rendez-vous ou révision ;
- Les clauses de gel ;
- La clause taxe d'exportation ;
- La clause de la Nation la plus favorisée (NPF).

Au sujet de questions de Singapour, elle a parlé des investissements qui constituent la marge de manœuvre pour les pays ACP. L'oratrice a relevé en outre la nécessité de l'introduction de la plainte pour équilibrer les choses quand une partie est lésée. Elle a en passant parlé de la politique de concurrence, le marché public et la question de la facilitation des échanges commerciaux.

Elle a ensuite parlé de la protection de la propriété intellectuelle, les mécanismes de défense et enfin les règlements des différends.

Le dernier module du jour présenté a porté sur les dimensions sociales et de développement. Exposé très succinct, l'oratrice l'a articulé en deux sous points. Au premier degré, elle a évoqué la nécessité d'un chapitre social pour plusieurs pays africains. Ici, les syndicats posent un certain nombre de préalables, gage de l'effectivité de cette dimension.

Le deuxième pôle consacré à la dimension du développement édicte autant un chapelet des principes sachant les disparités dans la compréhension et la praticabilité de la question du développement.

Notons que les exposés ont été enrichis par de débats passionnants.

**Le jeudi 11/09/2008** par la facilitation du camarade Prosper VANGU de l'UNTC, les travaux ont démarré à 9h30'. Pour cette journée, deux modules ont été présentés portant sur les options et recommandations et la voie à suivre par les soins de l'intervenante Isabelle Hoferlin.

Abordant le premier module ayant trait aux options et recommandations, l'oratrice a évoqué la batterie des options et recommandations facteurs de fluctuation d'échelles de valeurs et repères juridiques qui dictent les modalités et les mécanismes de négociations des APE dans le lot des conceptions des uns et des autres, c'est-à-dire l'Union Européenne d'une part, les Etats ACP et l'OMC d'autre part.

Ainsi, elle a épinglé dans cette foule d'options, celles proposées par la CSI à savoir :

- Renégocier les AI et obtenir des APE favorables au développement et compatibles avec les règles ;
- Céder à la pression de l'UE et convenir les AI en APE complets ;
- Exercer l'option de refus et recourir au régime commercial TSA ou SPG ;
- Demander le SPG+.

Ainsi que les 10 recommandations, ce qu'elle a qualifié des préalables mieux menu de la maison avant tout endossement de ces accords.

- Renégocier les AI ou négocier des APE de sorte qu'ils soient strictement compatibles avec les règles de l'OMC et n'aillent pas au-delà ;
- Contester l'interprétation donnée par l'UE de la compatibilité avec les règles de l'OMC pour ce qui concerne les ALE entre les pays développés et en développement ;
- Veiller à ce que les APE deviennent de vrais instruments de développement des régions ACP visant à élever le niveau de vie des hommes et des femmes ;
- Soutenir de solides chapitres sociaux et liés aux questions du travail comme partie intégrante des APE en vue de s'assurer que les APE contribuent et ne portent pas atteinte au travail décent dans les régions ACP. Demander une coopération technique et un appui financier afin d'aider les pays à respecter pleinement les normes du travail de l'OIT ;
- Aborder l'impact différencié des APE en matière de genre (hommes /femmes), concentrer l'aide au développement sur la question de l'égalité des genres, et augmenter l'impact de l'aide sur l'égalité hommes/femmes ;
- Veiller à ce que les APE soutiennent les processus endogènes d'intégration régionale mis en place par les Etats ACP et leurs organes régionaux ;
- Défendre l'esprit de l'Accord de Cotonou selon lequel aucun pays ACP ne peut se trouver dans une situation plus défavorable après avoir signé un APE ;
- Demander que les négociations des APE soient transparentes ;
- Veiller à ce que les Parlements des pays ACP soient informés et impliqués dans les négociations et les processus de ratification des APE ; sur ce point l'oratrice a insisté pour que la Société civile y soit aussi et surtout les syndicats ;
- Considérer le SPG + comme une alternative viable aux APE.

Après une pause observée d'un quart d'heure, les travaux ont repris pour l'exposition du cinquième et dernier module portant sur la voie à suivre.

Mais, auparavant, les participants ont d'abord levé une option par rapport aux quatre options proposées par la CSI. Il s'agit des repères 1 et 3. Ceux-ci sont :

- Renégocier les AI et obtenir des APE favorables au développement et compatibles avec les règles ;

- Exercer l'option de refus et recourir au régime commercial TSA pour les PMA ou SPG+ pour le non PMA;

Concernant la voie à suivre, l'intervenante du jour Isabelle Hoferlin a relevé un cocktail des repères traduisant le modus operandi (mode d'opération) pour réussir le pari. Au demeurant, la voie à suivre constitue la batterie des options et recommandations.

De ce qui précède, les participants provenant des syndicats, du gouvernement et des ONG ont décidés d'adopter les dix recommandations proposées par la CSI et de mettre en place un organe de suivi pour ce faire.

Ils recommandent en outre :

- A l'Union Européenne de mettre définitivement fin à la guerre irrédentiste qui sévit dans l'Est de la RDC depuis 1996 car sans la paix tout projet de développement est voué à l'échec ;
- Aux organisations syndicales de la RDC de veiller à la concertation syndicale sur les APE tant au plan national, sous-régional que régional ;
- A la CSI d'aider les organisations affiliées au Congo à la mise en œuvre de leurs plans d'actions.

Fait à Kinshasa, le 11/09/2008

**Les Participants**

## **PLAN D'ACTION**

1. Informer et mobiliser les membres
2. Se lier avec d'autres acteurs partageant nos points de vue
3. Faire pression sur les responsables gouvernementaux, les autorités régionales et les équipes de négociation
4. S'engager auprès des médias
5. Disséminer l'information sur vos activités

La mise en application de ce plan d'action nécessite un financement et la mise en place d'une commission de suivi.